



Délibération du Conseil d'administration

Séance du 8 octobre 2026

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Vincent GUIBERT, Olivier CAILLE et Mmes Chloë FAOUZI, Stéphanie DEGAS, Florence RAYMOND AUGIER, représentants le conseil municipal.
Mmes Maryse MESLET, Chantal SCHWARTZ, Karine VOLCLAIR, Martine SCOTTO DI VETTIMO, Maryse COUDRAIS, Marie-Chantal GUILLOT, Laurence HILLEREAU, représentants les associations.

Absent excusé ayant donné pouvoir

Absentes excusées

Mme Dominique DANILO
Mme Shainon PLASSON

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôle,
Mme Fanély MIARA PARNISARI, responsable de la Résidence Autonomie et des animations aînés,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé.

Convocation adressée le 2 octobre 2026, CASF, article R123-16

POINT N°5 – GROUPEMENT E-SANTE – ADHESION ET RENOUVELLEMENT

Monsieur GUIBERT, Vice-Président, expose :

Le Groupement e-santé Pays de la Loire est un Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-santé (GRADEs). Présent dans les **5 départements**, leur objectif est d'agir au plus près des acteurs régionaux pour des usages numériques facilités répondant aux enjeux de santé actuels et futurs.

Il propose des **services et outils numériques, pilote des projets et anime des formations**. Il accompagne notamment **le déploiement du numérique en santé dans la région**. Le CCAS l'a sollicité pour la **mise en place de la messagerie numérique en santé** pour la résidence autonomie Les Champs Fleuris.

Organisme à but non lucratif, il est organisé en 5 collèges, lesquels participent aux orientations stratégiques du Groupement. Le CCAS des Ponts-de-Cé appartient au collège 4 (Établissements et services publics, secteur médico-social).

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant la nécessité pour le CCAS et sa résidence autonomie de s'inscrire dans la stratégie nationale du numérique en santé et de déployer les outils adaptés pour accompagner le parcours de vie de ses résidents et la bonne coordination avec les acteurs de santé,

Considérant que le Groupement e-santé (GRADes) est un groupement pouvant soutenir ce déploiement,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil d'administration décide :

Article 1 – D'adhérer au Groupement e-santé.

Article 2 – Les crédits sont inscrits au budget principal du CCAS.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

